

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

Extrait du procès-verbal de la cent trentième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 21 février 2024, à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d’Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery.

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-02-01
Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-02-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-02-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 31 décembre 2023 au 31 janvier 2024 – Approbation;
5. Résolution 2024-02-04
Fiduciaire Nutrition Nord Canada;
6. Résolution 2024-02-05
Entente sectorielle de développement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Côte-Nord 2022-2024 – Prolongation;
7. Résolution 2024-02-06
Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
8. Résolution 2024-02-07
Programme «Accélérer la transition climatique locale (ATCL)»;
9. Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS);
 - 9.1 Résolution 2024-02-08
Table Régionale de Concertation des Aînés de la Côte-Nord - Des milieux de vie adaptés à la situation économique des Aînés;
 - 9.2 Résolution 2024-02-09
CDLS La Tabatière - Expansion du Centre Communautaire Relais Nordik pour en faire un centre quatre saisons;
10. Fonds développement rural;
 - 10.1 Résolution 2024-02-10
CDLS La Tabatière – Expansion du Centre Communautaire Relais Nordik pour en faire un centre quatre saisons;
 - 10.2 Résolution 2024-02-11
Comité des sports Harrington Harbour - Projet de tracteur à Harrington;

- 10.3 Résolution 2024-02-12
Comité Retrouvailles de Rivière-Saint-Paul - Améliorer les installations événementielles 2024;
- 10.4 Résolution 2024-02-13
Coop de Solidarité d'aide à domicile de la Basse-Côte-Nord – COOP de solidarité d'aide à la domicile de la Basse Côte Nord frais de formation des employés;
- 10.5 Résolution 2024-02-14
Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine - Remplacement des unités de réfrigération au quai de Tête-à-la-Baleine;
- 11. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 11.1 Résolution 2024-02-15
Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine - Remplacement des unités de réfrigération au quai de Tête-à-la-Baleine;
 - 11.2 Résolution 2024-02-16
12006090 Canada Inc. - Agrandissement de la Ferme Salmon Bay;
 - 11.3 Résolution 2024-02-17
Curtis Stubbart (Entreprise de pêche) - Achat d'un chariot élévateur;
 - 11.4 Résolution 2024-02-18
Garry Etheridge (Entreprise de pêche) - Achat d'un radar;
 - 11.5 Résolution 2024-02-19
Pierre Jones - Mise à niveau de l'équipement des services mobiles;
- 12. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
 - 12.1 Résolution 2024-02-20
Pierre Jones - Mise à niveau de l'équipement des services mobiles;
- 13. Fonds de développement des entreprises d'économie sociale;
 - 13.1 Résolution 2024-02-21
Coop de Solidarité d'aide à domicile de la Basse-Côte-Nord – COOP de solidarité d'aide à la domicile de la Basse Côte Nord frais de formation des employés;
- 14. Résolution 2024-02-22
Fonds régions ruralité – Volet 3 – Signature et innovation - Maritime et touristique – Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la signature et l'innovation – Comité directeur;
- 15. Résolution 2024-02-23
Priorités du comité de sécurité publique;
- 16. Période de questions;
- 17. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 2024-02-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la cent trentième séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la cent trentième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 février 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2023 AU 31 JANVIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 31 décembre 2023 au 31 janvier 2024 totalisant 174 585.44 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-04 NUTRITION NORD CANADA – INITIATIVES D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE NUTRITION – FIDUCIAIRE

CONSIDÉRANT QUE Nutrition Nord Canada – Initiatives d'éducation en matière de nutrition - Fiduciaire est un programme du gouvernement fédéral ayant pour but la sécurité alimentaire dans les communautés du Nord;

CONSIDÉRANT QUE certaines communautés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QU'un petit regroupement de ces communautés est à la recherche d'un fiduciaire pour administrer ce programme en leur nom;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a effectué cette tâche entre le 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SIGNER une entente avec le CISSS de la Côte-Nord afin de devenir fiduciaire du programme Nutrition Nord Canada - Initiatives d'éducation en matière de nutrition - Fiduciaire pour les communautés de La Romaine, Chevery, Harrington Harbour et Tête-à-la-Baleine;

DE SIGNER cette entente du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mars 2026.

RÉSOLUTION 2024-02-05 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD 2022-2024 – PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et les MRC de la Côte-Nord ont convenu, conformément à la résolution 2021-10-11, d'une *Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes*, laquelle prend fin le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent désormais prolonger l'Entente sectorielle *de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes* jusqu'au 31 octobre 2024 afin d'accorder un délai additionnel à la réalisation de deux (2) projets;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER cette prolongation de l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes*, et ce afin de permettre la réalisation de deux (2) projets.

**RÉSOLUTION 2024-02-06 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE
PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a pour fonction de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec et que la Sûreté du Québec, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC pour que la Sûreté du Québec assure des services de police;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police fournis par la Sûreté du Québec à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec et qu'il est à la charge des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, et Madame Karine Monger, directrice générale, à signer l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour une durée de 10 ans.

**RÉSOLUTION 2024-02-07 ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL) –
SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a approuvé, le 11 novembre 2020, le plan pour une économie verte 2030 à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs prévoit qu'est institué le Fonds d'électrification et de changements climatiques et que ce fonds est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut également confier à un ministre ou à un organisme public un mandat afin qu'il mette en œuvre, selon ce que le mandat indique, des mesures visant la lutte contre les changements climatiques dans un domaine relevant de ses attributions. Il peut également, dans le cadre de ce mandat, permettre à cet autre ministre ou à cet organisme de porter au débit du Fonds d'électrification et de changements climatiques les sommes pourvoyant à de telles mesures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 129-2024 du 7 février 2024, le MAMH a été autorisé à verser une aide financière d'un montant maximal de 1 017 458 \$ à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit autoriser une personne à signer la convention d'aide financière Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan avant le 15 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète à signer toute documentation relative à l'entente accélérer la transition climatique locale.

RÉSOLUTION 2024-02-08 TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA CÔTE-NORD - DES MILIEUX DE VIE ADAPTÉS À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d'initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE La Table Régionale de concertation des Aînés de la Côte-Nord a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 026 \$ sous le Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à organiser un colloque pour les aînés afin de favoriser l'émergence de communautés dynamiques et inclusives où les aînés peuvent s'épanouir;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 12 508 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 2 026 \$.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière de la Table Régionale de concertation des Aînés de la Côte-Nord sous le Fonds québécois d'initiatives sociales pour un montant de 2 026 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-09 CDLS LA TABATIÈRE – EXPANSION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RELAIS NORDIK POUR EN FAIRE UN CENTRE QUATRE SAISONS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d'initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le CDLS La Tabatière a soumis une demande d'aide financière au montant de 20 111.55 \$ sous le Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir des d'activités à l'ensemble de la population durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 50 105.48 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 20 111.55 \$.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le CDLS La Tabatière sous le Fonds québécois d'initiatives sociales pour un montant de 20 111.55 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-10 CDLS LA TABATIÈRE – EXPANSION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RELAIS NORDIK POUR EN FAIRE UN CENTRE QUATRE SAISONS**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le CDLS La Tabatière a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir des d'activités à l'ensemble de la population durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 50 105,48 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le CDLS La Tabatière sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-11 COMITÉ DES SPORTS HARRINGTON HARBOUR - PROJET DE
TRACTEUR À HARRINGTON**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des sports Harrington Harbour a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat des tables, des chaises et un système de son pour la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 27 558.58 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Comité des sports Harrington Harbour sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-12 COMITÉ RETROUVAILLES DE RIVIÈRE-SAINT-PAUL - AMÉLIORER LES
INSTALLATIONS ÉVÉNEMENTIELLES 2024**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Comité retrouvailles de Rivière-Saint-Paul a soumis une demande d'aide financière au montant de 16 073.44 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat des tables, des chaises et un système de son pour la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 17 859.38 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le Comité Retrouvailles de Rivière-Saint-Paul sous le Fonds de développement rural pour un montant de 16 073.44 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-13 COOP DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
– COOP DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE DE LA BASSE-CÔTE-
NORD FRAIS DE FORMATION DES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Coop de Solidarité d'aide a domicile de la Basse-Côte-Nord a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à veiller à ce que tous les employés de la Coop soient pleinement certifiés afin d'offrir les meilleurs services aux clients;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 46 147.60 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le Coop de Solidarité d'aide a domicile de la Basse-Côte-Nord sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-14 ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE TÊTE-À-LA-BALEINE -
REMPLACEMENT DES UNITÉS DE RÉFRIGÉRATION AU QUAI DE TÊTE-
À-LA-BALEINE**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement des unités de réfrigération au quai de Tête-à-la-Baleine;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 69 201.67 \$ et contribuera au maintien de 6 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-15 ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE TÊTE-À-LA-BALEINE -
REEMPLACEMENT DES UNITÉS DE RÉFRIGÉRATION AU QUAI DE TÊTE-
À-LA-BALEINE**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement des unités de réfrigération au quai de Tête-à-la-Baleine;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 69 201.67 \$ et contribuera au maintien de 6 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Association des Pêcheurs de Tête-à-la-Baleine sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-16 12006090 CANADA INC. - AGRANDISSEMENT DE LA FERME
SALMON BAY**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 12006090 Canada Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'agrandissement de la ferme Salmon Bay;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 196 715.48 \$ et contribuera au maintien de 5 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 12006090 Canada Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$ conditionnellement au respect de la

clause suivante: la confirmation de tous les partenaires financiers avant le décaissement sous le Fonds d'appui aux projets structurants.

RÉSOLUTION 2024-02-17 CURTIS STUBBERT (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Curtis Stubbert a soumis une demande d'aide financière au montant de 22 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un chariot élévateur pour faciliter le débarquement des produits de la pêche ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 44 000 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Curtis Stubbert sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 22 000 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-18 GARRY ETHERIDGE (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN RADAR

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Garry Etheridge a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 300 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un radar pour son bateau de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 4 600 \$ et contribuera au maintien de 2 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Garry Etheridge sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 2 300 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-19 PIERRE JONES - MISE À NIVEAU DE L'ÉQUIPEMENT DES SERVICES MOBILES

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Pierre Jones a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la mise à niveau de l'équipement des services mobiles;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 84 842.50 \$ et contribuera au maintien d'un emploi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Pierre Jones sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-20 PIERRE JONES - MISE À NIVEAU DE L'ÉQUIPEMENT DES SERVICES MOBILES

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Pierre Jones (NEQ : 2277491900) a soumis une demande d'aide financière au montant de 7 210.25 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la mise à niveau de l'équipement des services mobiles;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 84 420.50 \$ et contribuera au maintien de 1 emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Pierre Jones sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 7 210.25 \$.

**RÉSOLUTION 2024-02-21 COOP DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
– COOP DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE DE LA BASSE CÔTE
NORD FRAIS DE FORMATION DES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale a pour but de soutenir la croissance et le développement de l'économie sociale c'est-à-dire la production de biens et de services par des organismes issus de l'entrepreneuriat collectif. Ces projets, viables

financièrement, ont des finalités sociales qui contribuent à améliorer la qualité de vie ou le développement de notre collectivité et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Coop de Solidarité d'aide à domicile de la Basse-Côte-Nord a soumis une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ sous le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à veiller à ce que tous les employés de Coop soient pleinement certifiés afin d'offrir les meilleurs services aux clients;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 46 147,60 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le Coop de Solidarité d'aide à domicile de la Basse-Côte-Nord sous le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale pour un montant de 10 000 \$.

RÉSOLUTION 2024-02-22 FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 3 – SIGNATURE ET INNOVATION - MARITIME ET TOURISTIQUE – TRANSFORMER NOTRE RÉALITÉ DANS L'AVENIR GRÂCE À LA SIGNATURE ET L'INNOVATION – COMITÉ DIRECTEUR

CONSIDÉRANT QUE Le volet Projets « Signature innovation » a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le programme Signature Innovation de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent vise à soutenir et à développer les industries maritimes et touristiques de manière à permettre à tous les villages de la MRC de bénéficier de retombées socio-économiques grâce au développement, à l'innovation et à la structuration de leur offre ;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'entente conclue, la MRC mettra en place un comité directeur qui veillera à la mise en œuvre de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et en assurera le suivi administratif et financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur est composé minimalement de représentants de la MRC, d'un représentant du Ministère et d'un représentant des autres signataires, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Dale Roberts Keats au comité directeur du Fonds régions et ruralité – Volet 3- Signature et Innovation -Maritime et touristique Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la signature et à l'innovation.

RÉSOLUTION 2024-02-23 PRIORITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent forme avec le sergent du poste de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent le comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU' le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a décidé de revoir les priorités sur lesquelles il travaillera;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRIORISER les éléments suivants dans l'ordre proposé en tant que priorités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour le comité de sécurité publique:

- Prévenir et lutter les drogues illégales;
- Fournir des moyens adaptés pour répondre aux situations d'urgences sur le territoire;
- Maintenir la visibilité, l'éducation et la sensibilisation auprès de la population;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Messieurs Denis Chartier, et Luc Leroux, Sûreté du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

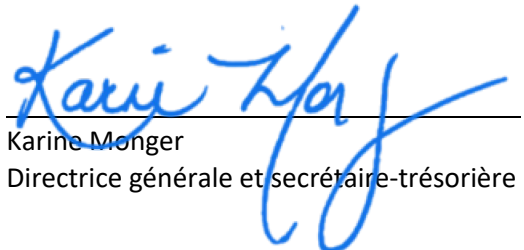
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 17 par Monsieur Colin Shattler, appuyé par Madame Dale Roberts Keats que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière